



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Téléphone : 04 73 28 78 71
Adresse mail : auvergne.anc@suez.com

2023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les Informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Suez Eau France pour les missions du SPANC.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant la commune de La Cellette en qualité de maître d'ouvrage.

- ◆ Formulaire à renseigner par le pétitionnaire, c'est-à-dire le propriétaire assisté par son entreprise (constructeur / entrepreneur / promoteur / architecte / maître d'œuvre)

◆ **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA BÉNÉFICIER D'UN AVIS FAVORABLE**

Nature du Projet :

- Construction neuve
 Réhabilitation de l'existant
 Réhabilitation avec demande de permis de construire ou aménager

Date de la
demande :

DEMANDEUR :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone

Adresse mail :

PROJET (si adresse différente de celle du demandeur) :

Adresse :

Code postal :

Commune :

CONCEPTEUR DU PROJET (Bureau d'études) :

Nom (raison
sociale) :

Adresse :

Code Postal :

Commune

Adresse mail :

Pieces obligatoires à fournir par le pétitionnaire - Etudes et Plans :

- Le présent formulaire dûment complété
- Un plan de situation de la parcelle
- Un plan du logement détaillant les différentes pièces (chambre ; salon ; cuisine...)
- Une étude de sol** avec localisation des sondages, coupe du sol, test de perméabilité (-exprimé en mm/h- équivalent au test de Porchet c'est-à-dire par sol saturé et à niveau constant ; Hydromorphie, Pédologie, Pente ...)
- Un plan de masse du projet** de l'installation d'assainissement non collectif au 1/200ème (cf. ci-dessous (1))
- Un plan de coupe de la filière** avec l'habitation (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)
- Une autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire** si rejet des eaux usées traitées en milieu superficiel
- Dans le cas où le demandeur implanterait** son assainissement non collectif dans une zone non constructible, il convient de fournir un certificat de la commune autorisant cette implantation au regard des règles d'urbanisme applicables

(1) - Plan de masse du dispositif

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- | | |
|--|--|
| ◆ L'habitation | ◆ Les bâtiments annexes (garage, piscine ...) |
| ◆ Les constructions voisines | ◆ Le traitement et son dimensionnement (tranchée d'épandage, filtre à sable ...) |
| ◆ La sortie des eaux usées de l'habitation | ◆ Le cas échéant, le rejet des eaux usées traitées (Fossé, réseau EP...) |
| ◆ Le prétraitement et son volume (fosses toutes eaux, ...) avec la ventilation associée | ◆ Les tranchées d'infiltration et leurs dimensionnements |
| ◆ Le cas échéant, le numéro d'agrément et la dénomination commerciale | ◆ Les arbres et arbustes, haies, jardin potager |
| ◆ Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées ...) | ◆ Les voies de passage de véhicules |
| ◆ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle | ◆ Le système d'évacuation des eaux de pluie |
| | ◆ Les cours d'eau, fossés et mares |

Bénéficiez-vous d'aides publiques dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs ? :

Oui

Non

RENSEIGNEMENT SUR L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés

Type de Résidence :

Principale

Secondaire

Location

Autre (préciser) :

Nombre de pièces principales :

Nombre d'occupants :

RENSEIGNEMENT SUR LE TERRAIN où doit être implantée l'installation

Référence

cadastrale :

Section :

N° de Parcelle :

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

Oui

Non

Superficie du terrain :

 m²

Superficie disponible pour

l'assainissement non collectif :

Perméabilité du terrain :

Non Réalisable (justifié par le Bureau d'Etude)

< 10 mm/h

≥ 10 à <30 mm/h

≥ 30 à <50 mm/h

≥ 50 à <200 mm/h

≥ 200 à <500 mm/h

>500 mm/h

Pente du terrain prévu pour les

ouvrages d'assainissement :

Faible (<5%)

Moyenne (entre 5% et 10%)

Forte (>10%)

Présence d'un puits ou forage d'eau sur le terrain ?

Oui

Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui

Non

Si oui, à quelle distance par rapport au dispositif de traitement prévu :

Présence d'une nappe phréatique temporaire ou permanente ?

Oui

Non

Destination des eaux pluviales

Rejet en surface (fossé, caniveau, etc.)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare, etc.)

Autre, préciser :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit et ne doit pas perturber le dispositif d'assainissement.

DEFINITION DE LA FILIERE

Est-il prévu un poste de relevage avant ou après la filière ? OUI NON
Type d'extracteur prévu pour la ventilation secondaire (obligatoire) : Statique Éolien
Est-il prévu un bac à graisses ? OUI NON
Si oui, volume :

Quels sont les eaux destinées au bac à graisses ? Eaux ménagères Cuisine seule
Est-il prévu d'immobiliser la cuve par une dalle d'amarrage ? OUI NON
Est-il prévu de protéger la cuve par une dalle de répartition ? OUI NON
Est-il prévu le passage de véhicule sur la cuve ? OUI NON
Est-il prévu une filière classique ? (ex : Tranchée d'épandage, filtre à sable etc....) OUI NON
Est-il prévu une filière agréée ? (ex : filtre compacte, micro station, filtre plantée etc...) OUI NON

DISTANCE MINIMALE :

Par rapport à tout ouvrage fondé :
Par rapport à la limite de parcelle :
Par rapport aux arbres :

LE DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

FILIERE AGREEE

Dénomination commerciale :
N° d'agrément : Nombre d'équivalent habitant de la filière :
Matériaux utilisés pour la cuve (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
Si Filière plantée : Avec Toilettes sèches Sans Toilettes sèches

OU

FILIERE CLASSIQUE

Eaux ménagères et eaux vannes (wc) sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
Type de prétraitement prévu Fosse toutes eaux Fosse septique et séparateur à graisse
Volume de la Fosse : Matériaux utilisés pour la cuve (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
Est-il prévu un préfiltre à la cuve (obligatoire) : OUI NON

Quel est le traitement prévu et son dimensionnement ?

<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage à faible profondeur	Nombre	<input type="text"/>	Longueur d'une tranchée :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage en terrain pentu	Nombre	<input type="text"/>	Longueur d'une tranchée	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Filtre à sable non drainé à flux vertical	Longueur :	<input type="text"/>	Largeur : <input type="text"/>	Surface : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Filtre à sable drainé à flux vertical	Longueur :	<input type="text"/>	Largeur : <input type="text"/>	Surface: <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Tertre non drainé	Longueur :	<input type="text"/>	Largeur : <input type="text"/>	Surface : <input type="text"/>

